



**RECOURS NOTATION CATEGORIE B du 21/09/2017
Sections Montpellier-Perpignan-Toulouse DNSCE**

**« AU NOM DE LA ROSE, NO PASARAN, TOULOUSE OH
TOULOUSE »**

Référence : note DG/A2 du 23/12/2016 n°6906

chemin d'accès : mon métier/personnel/notation/documentation

Le 21/09/2017 se sont tenues deux CAPLDI pour la catégorie B, en C2 et en CP, les contrôleurs de 1ère classe n'ayant déposé aucun recours.

Nous avons donc essuyé les plâtres de la nouvelle mouture sans mois de réduction. Nous signalons à nos lecteurs que nous avons siégé malgré la grève (voir notre déclaration liminaire).

Cela donne, vous l'aurez compris, le tableau suivant, quoique que le président (donc le DI) s'en défende :

Cadencement moyen	1 mois de réduc	2 mois de réduc	3 mois de réduc
Devient « bon »	Devient « très bon »	Devient « excellent »	Devient « exceptionnel »
Peut mieux faire, pas terrible	correct	Très bon	t'es un/une « cador »

En bref, tout est revu à la baisse

Nous en avons profité pour dénoncer le cynisme de l'appréciation générale « très bon : valeur correspondant à une manière de servir très satisfaisante » (cf la note DGA2 n° 6906 du 23/12/2016, page 7 relative à la campagne d'entretien professionnel au titre de 2017). Aucune allusion à l'implication des agents. Nous connaissons tous le poids des mots, et là, rien. L'implicite a donc ses limites.

Nous avons demandé à ce que le DI use de ses influences auprès des « littéraires » de la DG et permettre ainsi d'améliorer tout cela : l'investissement et l'implication des personnels dans leurs missions doivent

être pris en compte.

CAPL du seul recours en C2 :

Dossier rejeté malgré des débats assez longs de la parité syndicale.

Sur interpellation de l'UNSA, le président rappelle qu'il n'y a plus de quotas, ni d'instructions en ce sens de Paris.

CAPL des 10 recours en CP :

7 recours concernaient la DR de Toulouse, 3 celle de Perpignan. Faut-il croire que les CP de la DR de Montpellier (cela vaut pour les C2 et C1) vivent leur travail dans un doux rêve éveillé ? On vous le dira en 2018.

Dès le début de la CAP, le ton était donné, celui de la restriction, de l'austérité.

La bataille a été rude, et malgré notre ardeur au combat, nos sommes revenus de la chasse avec de maigres résultats, l'austère Dr de Toulouse se montrant un interlocuteur peu enclin à se laisser émouvoir par nos plaidoiries. Nous ne nous attarderons pas sur certaines appréciations où nous lisons en appréciation finale, « excellent travail » concrétisée et conclue la ligne après par la mention « très bon » : nous ne sommes plus à un paradoxe prêt.

Seuls 2 recours ont été acceptés par l'administration.

Cette année, sur 470 agents en B, 376 ont accepté l'évaluation.

Explications à l'usage des non initiés :

- Au début de chaque séance, présidée par le DI , et qui est donc président de séance, vérification des quotas parité administrative, parité syndicale.
- Approbation de divers PV ayant trait à des CAPL antérieures.
- Lecture de déclarations liminaires s'il y'en a par les os
- Le président demande au Chef du BOP-GRH de relire les grandes lignes de la note de cadrage : pas de discrimination, pas de mention faite aux croyances, appartenance ethnique, etc.
- les secrétaires de séance sont désignés, celui de l'administration par le président de séance, celui ou celle des OS est volontaire (lol!)

- La CAPL débute alors. Le président lit le 1^{er} recours, donne ou pas son avis (rejet ou pas) et/ou nous laisse prendre la parole. Il ne dit pas forcément immédiatement qu'il compte donner une suite favorable à tel ou tel recours et nous laisse aller un peu au charbon d'abord mais cela ne se vérifie pas à chaque fois cependant.
- Lecture faite, les OS interviennent
- le président et/ou les DR et/ou le Chef du BOP-GRH interviennent, c'est selon
- Innovation de l'actuel président par rapport aux anciens : suspension automatique de séance après les discussions sur l'ensemble des cas. C'est plutôt pas mal, il lui est arrivé de revenir sur un avis ou du moins d'infléchir sa décision 1ère à la lumière de nos arguments.
- Ce qui est moins bien : la présentation des recours faite par le président en « un panel de recours ». Je te vois, je te vois plus, il est là, il n'est plus là, bref, il ne faut pas perdre le fil. Ni l'idée...
- Le Chef BOP-GRH participe toujours aux CAPL. Placé à la droite du DI, ne vous méprenez pas, il est écouté par le DI. Il est consulté par lui quand aux mentions dénoncées par les OS (est-ce discriminant ? Ou non?), bref lui c'est le technicien. Il s'est d'ailleurs révélé au cours de la capl des CP un redoutable bretteur.
- Les DR présents : ceux des 3 DR, normal, sauf dans le cas de ces capl recours ou le DR de Montpellier était absent, et pour cause.

Petit conseil de votre OS préférée, ami lecteur, pour le prochain exercice :

d'évaluation tu ne signeras jamais sans délai de réflexion...

si quelque chose te questionne, te chagrine, si tu as un doute, appelle ton OS...

et surtout, n'hésites :

ni à faire un recours gracieux,

ni un recours hiérarchique (pas le choix y'a plus que des appréciations),

ni un recours en capl,

ni un recours en centrale.

Nous le répétons :

Tu doutes ? Appelle les élus.

Tu doutes toujours ? Demandes au BOP-GRH l'extrait de PV te concernant.
Tu sauras ainsi qui a dit quoi, côté administration comme côté syndicat. (tu constateras que nous défendons tous les personnels)

En fin de séance, nous avons interpellé la parité administrative sur la rencontre du DR de Toulouse avec le Préfet du Gers à Auch le 19 septembre 2017, cela à la veille d'une commission départementale de l'immobilier public.

Information d'abord démentie par le DR puis confirmée 5 secondes après !!!

Nous avons regretté que les agents du bureau d'Auch et le chef de service n'aient pas été préalablement informés de ce déplacement. Ce type d'information suscite l'inquiétude des personnels dans le contexte actuel de transfert de missions (tabac, fiscalité pétrolière...)

Aucune information sur les perspectives de déménagement en cas de vente des locaux ou sur l'évolution prévisionnelle des effectifs.

Le DI a répondu qu'il ne fallait pas s'inquiéter, du moins telle que la lisibilité du PSD en cours le permettait, et que ce type de réunion concernant les locaux pouvaient se produire et était normale. Les préfets veulent être informés de l'occupation des bâtiments.

Bref rien de vraiment convaincant ni de rassurant.

J

Jean-Michel Sarda, René Burgholzer, titulaires, Isabelle Blavier, suppléante en C1 et Alain Pérez, expert.